



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

## LA FORMATION au CQP MAM

### PROCÉDURE

1	• Remplir le dossier d'inscription et de positionnement à la formation et fournir les justificatifs demandés dans le formulaire.
2	• Réalisation d'un entretien de positionnement pour faire le point sur votre parcours, vos expériences et définir un plan de formation individualisé. Plusieurs parcours sont possibles. (Se référer au tableau ci-dessous).
3	• Réalisation d'un contrat de formation professionnelle entre le stagiaire et la FFAA par le siège de la fédération, précisant les stages de formation définis lors de l'entretien de positionnement.
4	• Réalisation des stages de formation définis par le contrat de formation professionnelle.
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inscription et règlement des frais d'examen de 200 €</b>, au plus tard deux mois avant la date de celui-ci, à renvoyer au siège de la Fédération.</li> <li>• Envoi du rapport d'expérience ou de stage au format électronique (pdf) à <a href="mailto:formation@aikido.com.fr">formation@aikido.com.fr</a></li> </ul>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation à l'examen avec deux exemplaires papier du rapport d'expérience ou de stage.</li> <li>• Une session de rattrapage sera organisée pour les candidats n'ayant pas réussi les épreuves, un mois après l'examen.</li> </ul>
7	• Validation des résultats émis par le jury d'examen, lors du jury plénier de la CPNEF Sport, seule instance habilitée à certifier les candidats reçus aux examens.
8	• Notification des résultats de l'examen par courrier.
9	• Envoi du certificat aux récipiendaires.

### LES DIFFÉRENTS PARCOURS POSSIBLES

Cas A	<p><b>La formation complète soit 195 h de formations réparties comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment),</li> <li>- 150 h de formation en centre,</li> <li>- 40 h de stage tutoré ou mise en situation pédagogique,</li> <li>- Réalisation d'un rapport d'expérience.</li> </ul>
Cas B	<p><b>La formation partielle : Allègement possible jusqu'à 80h de formation en centre</b> (Selon vos expériences, diplômes et définis lors de l'entretien de positionnement après envoi de la fiche d'inscription)</p> <p><b>Restant au minimum 115 h de formations réparties comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment),</li> <li>- 70 h de formation en organisme de formation,</li> <li>- 40 h de stage tutoré ou mise en situation pédagogique,</li> <li>- Réalisation d'un rapport d'expérience.</li> </ul>
Cas C	<p><b>Allègement total de la formation et du stage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la formation en centre,</li> <li>- du stage tutoré ou mise en situation pédagogique.</li> </ul> <p><b>Restant à réaliser : 5 h de formations réparties comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment),</li> <li>- Réalisation d'un rapport d'expérience.</li> </ul>



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido